

CHARLEROI

Danger le long des Colonnades

Un périmètre de sécurité a été tracé autour des Colonnades, côté place Albert 1^{er}. En cause, l'état de l'édifice. Un commerçant est perplexe.

● **Benoît WATTIER**

Les colonnades constituent le dernier verrou qui empêche encore le projet Rive gauche de voir son horizon totalement dégagé. Notamment parce qu'y sont établis plusieurs des derniers opposants aux conditions d'expropriation proposées par le promoteur du complexe immobilier, Saint-Lambert Promotion. La justice en est saisie, elle tranchera la semaine prochaine. Mais depuis hier, un élément s'est ajouté à l'épineux dossier : la partie des colonnades située du côté de la place Albert 1^{er} est désormais interdite d'accès pour des raisons de sécurité.

Fin septembre, une étude de stabilité avait été commandée par le promoteur du projet. D'une part, pour s'assurer que les travaux lourds entrepris à la place Albert 1^{er} ne risquent pas d'endommager la construction et, d'autre part, pour faire le point sur l'état des colonnades qui, aux yeux du promoteur, ne sont pas en aussi bon état que leurs défenseurs l'affirment.

Devant des conclusions alarmantes, la Ville de Charleroi a dé-



ÉGA-BW

cidé, à son tour, de commander une expertise. Qui a confirmé les conclusions. Au cabinet du bourgmestre, Paul Magnette, on cite le rapport : « L'auvent présente des dangers de chutes de matériaux. La toiture n'est pas entretenue. La présence probable de fuites dans l'étanchéité, renforcée par la végétation, détériore fortement la structure. Cette dégradation sera encore plus préjudiciable en cas de gel des éléments humides. Les éléments décoratifs en pierre sont menaçants de chutes. » L'entretien de ces éléments incombe aux propriétaires qui doivent, dès lors, les consolider ou les démolir, indique notamment le rapport.

Conséquence, un arrêté du bourgmestre a été signé par l'échevine déléguée. Avec effet immédiat, il ordonne la mise en place

Polémique sur la propriété des auvents

Lucas Bonaldo, le commerçant le plus exposé aux conséquences du périmètre de sécurité, ne comprend pas. Pour lui, c'est clair : la Ville de Charleroi est propriétaire des auvents et des colonnades qui les soutiennent, c'est inscrit dans l'acte de base de 1951. « De plus, il y a quelques années, la Ville a procédé au cerclage des colonnades côté boulevard Tirou et un rapport de 2011 indiquait qu'il fallait se préoccuper de l'autre rangée, ce qu'elle n'a jamais fait. À présent, on paie les conséquences de cette absence d'entretien. C'est incroyable. » La lecture de Raphaël Pollet, de Rive gauche, est toute

différente. Pour lui, l'élément auquel se réfère le commerçant ne concerne que la répartition des travaux de construction du bâtiment, auvents et colonnades étant à charge de la Ville. « Il n'y a qu'un seul passage, dans l'acte de 1951, où il est question d'entretien. Il y est stipulé que les propriétaires riverains supporteront l'entretien des auvents attachés le long de leur propriété. » Quant aux travaux réalisés par la Ville, il les explique par la difficulté de mettre la main sur l'acte de base et l'incertitude de la Ville. « Si elle a fait ces travaux à la place des propriétaires, je lui dirai merci... » **B.W.**

d'un périmètre de sécurité tout au long des colonnades, côté place, englobant les trottoirs et la desserte automobile. Rien ne change, en revanche, côté boulevard Tirou.

Moyen de pression ?

Et les commerces riverains, là-dans ? « Cette décision n'impactera pas l'activité commerciale puisque tous les commerces en activité se trouvant dans ce périmètre possèdent d'autres possibilités d'accès », précise le communiqué municipal. Ca, c'est pour la théorie. Car lorsque les ouvriers communaux ont commencé à placer les barrières, la terrasse du café *Les Colonnades* était inaccessible. Ce n'est qu'au prix de l'intervention du patron, Lucas Bonaldo, que la terrasse a pu rester accessible, du moins temporairement. Le sentiment de Lucas Bonaldo, c'est que cet arrêté est un « moyen de pression pour faire craquer les réfractaires ».

En tout cas, du côté du promoteur, on n'hésite pas à dire qu'on est bien embêté : « Ca ne nous arrange pas du tout », précise Raphaël Pollet. En raison de ce rapport, nous ne pouvons plus réaliser de travaux lourds sur la place et nous serons bientôt bloqués. Trois solutions sont alors possibles : soit des mesures de protection que chaque propriétaire (dont le promoteur) se devrait d'assumer, soit faire tomber les parties menaçantes, soit carrément procéder à la démolition de l'ensemble. La prochaine décision du tribunal devrait orienter le choix. ■

FARGIENNES

Beaucoup d'animations chez OXYJeunes

L'organisation de jeunesse a ouvert ses portes ce samedi. L'occasion de présenter ses nouvelles animations.

Samedi, des dizaines d'enfants et de parents fourmillaient dans le château lors de la première après-midi « portes ouvertes » organisée par l'organisation de jeunesse OXYJeunes. Dans la belle et spacieuse maison de maître, les locaux rénovés offrent une dizaine d'espaces qui servent à la formation des jeunes animateurs brevetés. Lors de cette journée, ils accueillent des ateliers proposés aux visiteurs. L'équipe de jeunes animateurs, membres d'OXYJeunes, les encadrait.



Dans le hall d'accueil, les animateurs ont fourni un maximum de renseignements aux visiteurs.

Sur les pelouses autour du château, un couple d'animateurs, en costumes de pirate, entraînait les enfants dans un parcours imaginaire avec des jeux, des obstacles à franchir, à la recherche de la boîte au trésor, remplie de friandises. Il s'agissait d'une activité « Ma-

riage », une nouvelle animation proposée par l'organisation de jeunesse pour animer les enfants lors d'un mariage, ou même d'un anniversaire.

Plusieurs nouvelles animations

Pour la saison 2014-2015, deux animations ont été créées. L'ate-

lier de « hip-hop ragga » séduit déjà plusieurs adolescents. Le « Petit Top Chef » est aussi une révélation pour les enfants de 3 à 12 ans. Il a démarré par la confection de gâteaux au spéculoos. Et ce n'est pas tout. Les animations de break dance, la médiation scolaire, « Mercredi, c'est OXY » et la boxe thaïlandaise, continuent cette année scolaire.

Chargé de communication d'OXYJeunes, Benjamin Scandella annonce une surprise : « Le vendredi 24 octobre, dès 19 h, nous organisons ici le « Château de l'horreur ». Des zombies affreux, des vampires sanglants et des monstres repoussants aideront à fêter Halloween, ici, dans le château hanté. Et nous proposons, du 27 au 31 octobre, aux enfants de 3 à 12 ans, un stage de Toussaint. Ils vivront la vie d'un vrai sorcier ! » ■ **P.R.**

➤ Renseignements : OXYJeunes, 071/38 84 00

◆ FLEURUS

L'Arche de Noé expose

La 27^e exposition de l'ASBL L'Arche de Noé se tiendra le samedi 11 et le dimanche 12 octobre, de 10 à 18 h, au Cercle Saint-Victor, rue Vandervelde à Fleurus.

On pourra y acheter des ouvrages en laine, de couture, des montages floraux. Entrée libre, cafétéria et brasserie.

➤ Renseignements : 071/81 15 43

◆ LAMBUSART

Exposition de l'atelier Aquarellement

Le samedi 11 et le dimanche 12 octobre, en collaboration avec Fleurus-Culture, les artistes de l'atelier de peinture Aquarellement, encadrés par Micheline Hayez, exposeront leurs œuvres au Foyer culturel de Lambusart, rue du Wainage, n° 173, Lambusart. Le vernissage se tiendra le vendredi 10 octobre, à 19 h.

➤ Renseignements : 0477/35 95 28